



Permis de conduire

Le Permis de conduire est un levier majeur de l'insertion socio-professionnelle :

- Pour se rendre à son travail ou en formation, quel que soit le lieu ou l'heure.
- Pour travailler (conduire un véhicule professionnel, ...)
- Pour élargir son regard sur le monde, élargir sa vie sociale et culturelle.

Il est aussi la première condition d'accès aux métiers du transport routier.

Pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la formation met en œuvre des projets pédagogiques qui visent à développer des compétences linguistiques, des activités sociales et économiques ainsi que des actions dans le domaine de la sécurité routière et l'apprentissage de la conduite automobile en faveur des publics en difficultés et en particulier les jeunes.

Public

Avoir minimum 18 ans.

Tout public ne pouvant accéder au Permis de conduire par une auto-école classique pour des raisons financières ou sociales.

Dates :

Entrée et sortie permanente / Recrutement toute l'année

Prérequis

Comprendre des consignes orales en français

Modalités d'accès

Accès à l'auto-école sociale

Sur une ½ journée tous les 15 jours : information collective, test de positionnement et entretien de motivation individuel.

- Constitution d'une demande à l'aide d'un dossier auquel sont joints les justificatifs de la situation
- Le dossier est examiné en commission qui décide de l'entrée dans le dispositif
- Si la candidature est acceptée un contrat est établi qui engage :
 - Mob & Go à former l'élève pour passer les examens du code et/ou du permis de conduire.
 - Le stagiaire à être assidu et à suivre correctement la formation.

Délais d'accès

La réponse sera donnée par courrier ou téléphone, 48h après le test de positionnement et l'entretien de motivation.

Aspect réglementaire

La formation à la conduite prend sa source dans le Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne (REMC) – arrêté du 13 mai 2013.

Ce référentiel est entré en vigueur le 1er juillet 2014, et concerne tous les apprentissages validés par l'examen du permis de conduire.

Objectifs

Aptitudes et compétences visées et évaluables au cours de la formation :

La formation doit permettre à la personne :

- D'apprendre le vocabulaire du code de la route et du permis de conduire
- De passer les examens du code et du permis
- De conduire en autonomie un véhicule léger
- De faciliter son accès à l'emploi et la formation

Programme de la formation :

Module 1 : Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.

Module 2 : Utiliser un véhicule à moteur rationnellement et en sécurité.

Module 3 : Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples ou complexes.

Module 4 : Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Ces 4 modules sont déclinés dans un programme détaillé dans un livret d'apprentissage destiné à l'apprenant et sont traitées au travers des points suivant :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'apprenant
- Les pressions sociétales
- L'autoévaluation

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques utilisées :

Mises en situations concrètes :

- Supports visuels identiques à ceux du Code de la route, conformes au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)
- Utilisation de simulateurs

Suivi personnalisé pour faire progresser chacun à son rythme et selon ses besoins.

Moyens et outils utilisés :

Salle équipée : vidéo projecteur, ordinateurs, tableaux, paperboard, simulateurs, et box internet wifi

Logiciel pour la Théorie Générale (ETG) du code de la route

2 moniteurs diplômés : maîtrisant une double compétence, à savoir l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière avec celle du travail de socialisation et de prise en charge des publics en difficultés.

3 véhicules dont 2 automatiques et 1 manuel.

Modalités d'évaluations

Positionnement :

• Evaluation de départ

Définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

Cette évaluation portera sur :

- Ses acquis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- Ses expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- Ses compétences psychomotrices ;
- Ses motivations.

En cours de formation :

• Evaluation continue

Au cours de la formation, la montée en compétences du stagiaire est évaluée de façon continue. Une fiche de suivi est attribuée à chacun. Elle permet de mesurer la progression du stagiaire.

Toutes les compétences nécessaires à la maîtrise de la conduite sont listées sur cette fiche de suivi. A chaque fois qu'une compétence est acquise, l'enseignant le renseigne sur la fiche.

En fin de formation :

- Examen blanc : En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l'examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que le stagiaire est prêt pour l'examen final. Elle permet également au stagiaire de se préparer aux conditions réelles de l'examen.
- Examen final : Validation du code de la route et/ou du Permis par les services de la Préfecture du département,

Nombre de participants par session

12 participants par session collective. Formation à petits effectifs pour la conduite : 3 participants.

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Autres permis de conduire

Insertion professionnelle : trajets domicile/travail, métiers ou formations complémentaires directement liés au transport routier, nécessitant ou pas le passage d'autres permis, ou nécessitant la conduite d'un véhicule léger pour être exercé.

Durée

Adaptée à chaque profil (de 6 mois à 2 ans)

Tarifs

Nous consulter

Céline YORDIKIAN : 07.64.49.55.53 – celine.yordikian@apprentis-auteuil.org

Modalités de financement

Individuel / CPF / Financement par les Services Publics de l'emploi

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous le faire savoir dès notre 1er rendez-vous. Selon la nature du handicap, nous étudierons ensemble les possibilités de suivre la formation dans notre établissement.

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos besoins, nous vous aiderons à trouver un établissement spécialisé qui sera parfaitement adapté pour vous accueillir et garantir une formation adaptée. Nous vous accompagnerons dans la démarche d'orientation et de mise en relation.

Contactez notre référente handicap : Marie-Christine Pupier 04.91.11.61.81

Résultats de la session de formation

2022 : 39% de réussite

2023 : 56% de réussite

Les + de la formation :

- Progresser en français : Le vocabulaire de la conduite est expliqué pour comprendre les règles et les questions de l'examen.
- Possibilité en cours de formation de mise en relation avec des formateurs de Remise à Niveau Linguistique
- La participation financière des bénéficiaires est calculée pour leur permettre l'accession au dispositif
- Un accompagnement personnalisé : la prise en compte des difficultés et de la problématique de chaque individu pour le faire progresser à son rythme et de manière certaine

Contacts :

- **CFC Apprentis d'Auteuil**
189 avenue Corot - 13014 MARSEILLE
- Formateur / Moniteur Auto-Ecole :
Dominique PIVETEAU : 06 61 03 18 44 – dominique.piveteau@apprentis-auteuil.org